



L'Europe et les politiques migratoires

Comprendre

la « crise des migrants »

Les images à la télé, dans les journaux, sur internet sont impressionnantes. Les femmes, les enfants, les hommes sur les routes, à la frontière de l'Hongrie et de Serbie renvoient des images de guerre, d'exode quasi biblique. La situation aux frontières extérieures et intérieures de l'Europe – Hongrie, Vintimille –, celle de Calais et des réfugiés met en évidence ce que les États et les medias appellent « crises des migrants ». Mais elle révèle en réalité une situation bien plus complexe qu'elle n'est présentée, avec comme point de départ les politiques de l'Union européenne en matière d'immigration. Nous allons essayer de revenir sur la réalité des migrations, de déconstruire ces images ou propos sur l'invasion des migrants, et montrer qu'elles font partie (ou sont le résultat) de la guerre que l'Europe mène aux migrant-e-s.

fasti

Fédération des associations de solidarité avec Tou-te-s les immigré-e-s,
58, rue des Amandiers, Paris XX^e. Tél 01 58 53 58 53 - Fax 01 58 53 58 43

Derrière les discours officiels et les représentations médiatiques, la réalité des migrations

Le discours et les politiques publiques conditionnent très largement la perception que l'opinion a du phénomène des migrations. L'usage de termes ou d'expressions comme « des centaines », « clandestins », « contrôles », « expulsions », « délinquance », « musulmans », « afflux massif », « crise des migrants », etc., créent un climat anxigène. Les images sont traitées avec des plans volontairement resserrés pour faire sortir le nombre et la dimension « invasion ». Ce climat anxigène est renforcé par des mesures comme la fermeture des frontières internes portant comme message : nous sommes obligés de nous protéger de la horde qui nous envahit. Les migrations ont toujours existé et sont consubstantielles à l'humanité. Elles présentent toutefois aujourd'hui des traits nouveaux.

« La migration internationale fait partie d'une révolution transnationale qui est en train de redessiner les sociétés et le politique dans le monde entier. » C'est ainsi que Castells et Miller dans leur livre *The age of Migration* décrivaient, au début des années 2000, le rôle des migrations. Cette révolution porte en elle des changements qu'il est nécessaire d'identifier et d'analyser pour comprendre le monde, sans adopter une attitude misérabiliste et compassionnelle. Cela permet aussi d'envisager les migrant-e-s comme des acteurs/actrices et pas seulement comme des victimes.

Dans les trente dernières années, nous avons assisté à un chamboulement des « modèles » migratoires. Cette reconfiguration est connectée au processus de mondialisation libérale. Les moyens de communication de masse, la vitesse de circulation des informations, des moyens de transport de plus en plus abordables et permettant de couvrir des distances énormes avec peu de moyens, font partie des nouveaux aspects de ces migrations transnationales. Ces nouveaux moyens connectent directement les individus avec le monde.

Parmi les traits nouveaux de ces migrations, on peut distinguer :

🌐 La globalisation des migrations internationales.

Dans le passé, les migrations internationales avaient une direction précise, déterminée par les liens coloniaux ou proximité géographique. Aujourd'hui, l'un des traits innovants de ces nouvelles migrations est leur caractère global avec la participation de peuples venant de tous les coins de la planète et migrant dans les directions les plus variées. On observe ainsi

un élargissement de pays concernés par les mouvements migratoires (Afrique centrale, Europe centrale, Amérique latine) et la perte de la dépendance migratoire entre pays de départ et pays de destination.

À cela, il faut ajouter les déplacements environnementaux. D'après l'IDMC (*Internal displacement monitoring center*), le principal organisme international de surveillance des déplacements internes provoqués par les conflits dans le monde, ce sont chaque année 21,5 millions de personnes qui fuient des événements naturels. Quatre « réfugiés climatiques » sur cinq vivent en Asie. La Chine, les Philippines et l'Inde sont les plus concernées : 15 des 20 déplacements de population les plus importants enregistrés en 2014 ont eu lieu dans l'un de ces trois pays. En 2014, le typhon Rammasum à lui seul a entraîné, en Chine, le déplacement de 628 000 personnes et, aux Philippines, celui de 2,99 millions de personnes, là où le typhon Hagupit était déjà à l'origine du déplacement de 1,82 millions d'habitants. En Inde, les inondations dans l'État de l'Odisha ont concerné 1,07 million d'habitants et celles de la région du Cachemire sont à l'origine du déplacement de 812 000 déplacés. Ces inondations ont aussi durement touché les pays voisins, faisant 740 000 déplacés au Pakistan et 542 000 déplacés au Bangladesh.

Si ces déplacements sont avant tout liés aux événements climatiques extrêmes (catastrophes naturelles), la sécheresse, la dégradation et la désertification des sols et la hausse du niveau des mers arrivent en second plan dans les motifs de déplacements environnementaux. Selon l'ONU, si rien ne change, on estime le nombre de réfugiés climatiques à 250 millions en 2050.

❁ **La régionalisation des mouvements migratoires**, les mouvements de population Sud/Sud étant les plus importants.

❁ **La complexification et la différenciation des parcours migratoires**. Le modèle et le projet migratoire ne sont pas uniques. Les pays d'accueil ne sont pas concernés par un seul type de migration : travail, asile, regroupement familial... Une migration peut commencer par une forme et prendre ensuite d'autres formes malgré les obstacles mis par les gouvernements pour arrêter ou contrôler les migrants.

❁ **Le développement de la transition migratoire**. De nombreux pays d'émigration se transforment en pays d'immigration ou de transit, comme par exemple la Grèce, l'Espagne ou la Corée du Sud, le Maroc, la Tunisie. Ainsi, la France est devenue tout à la fois pays d'immigration, pays de transit et pays d'émigration.

❁ **La féminisation des migrations**. De plus en plus, les femmes sont à l'origine d'un projet migratoire autonome.

❁ **L'augmentation du nombre de mineurs isolés**, dont on remarque qu'ils sont traités comme des migrant-e-s, avant d'être considérés comme des enfants.

❁ **La politisation de la question migratoire**, avec la tendance à la mise en place de politiques internes, au niveau bilatéral ou régional pour contrôler le droit à la mobilité des personnes qui le souhaitent, et l'amalgame récurrent avec le terrorisme.

VRAI OU FAUX ?

Le nombre de migrants ne cesse d'augmenter

DANS LE MONDE, la part des migrations rapportée au nombre d'habitants est restée relativement stable. Les migrations internationales, celles d'un État vers un autre, représentaient en 2015 248 millions de personnes soit 3,4 % de la population mondiale (7,3 milliards d'habitants). C'est un chiffre constant depuis des décennies. A titre de référence en 2000, le pourcentage de migrants sur la population mondiale était de 2,9 %.

Selon l'ONU, les premiers pays d'immigration étaient, en 2013, les États-Unis (46 millions de migrants), la Russie (11 millions), l'Allemagne (10 millions), l'Arabie saoudite (9 millions) et les Émirats arabes unis (8 millions). La part des migrants dans la population des pays de l'OCDE est en moyenne de 10 %.

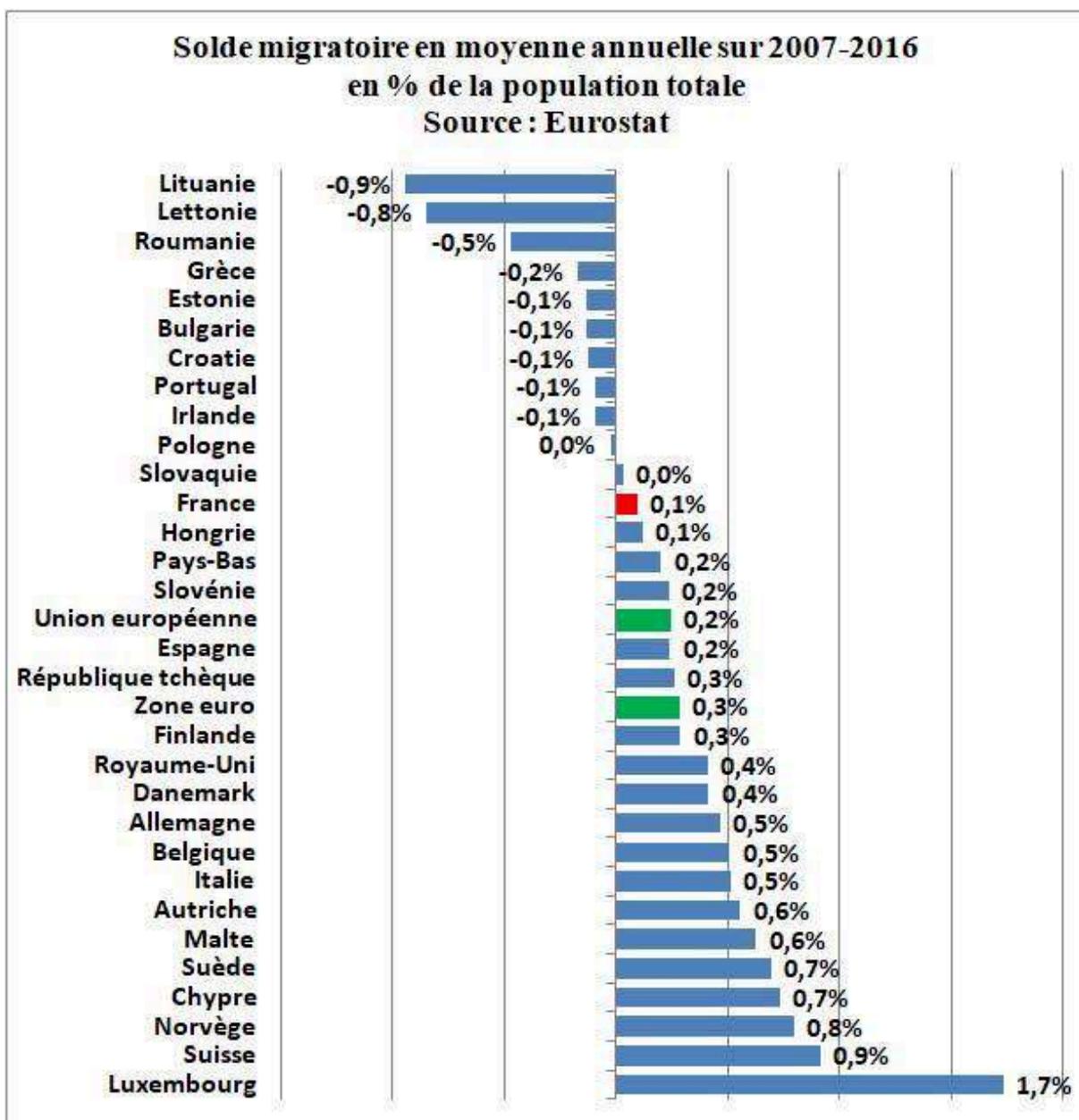
Les migrations internes à un territoire représentent environ 750 millions de personnes. Les deux pays les plus emblématiques de ces mouvements de population, à mettre essentiellement sur le compte de l'exode rural et d'une urbanisation croissante, sont la Chine, avec 221 millions de migrants internes en 2010, soit 17 % de sa population, et l'Inde avec 400 millions de migrants internes environ, soit 30 % de sa population.

EN FRANCE, le nombre de Français qui quittent le territoire est supérieur (2,7 millions en 2016) à ceux des étrangers qui entrent sur le territoire. La France compte, d'après les derniers chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, 1er janvier 2014), 8,9 % d'immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger, y compris celles ayant acquis la nationalité française) dont 6,4 % d'étrangers (n'ayant pas acquis la nationalité française).

Les motifs d'installation en France sont le travail, le regroupement familial, les demandeurs d'asile, les études.

La France n'est pas une terre d'immigration majeure, elle n'occupe que le 5^e rang européen dans ce domaine. Elle est redevenue un pays de transit comme c'était le cas à la fin du XIX^e siècle. A l'époque, les grands paquebots à destination de Buenos Aires ou de New York portaient des ports français. De nombreux Russes, Allemands, Polonais séjournaient en France le temps de se constituer un pécule leur permettant de se rendre Outre-Atlantique. Aujourd'hui, les Afghans, les Irakiens, les Erythréens, les Kurdes viennent en France dans l'espoir de gagner d'autres destinations, par exemple l'Angleterre. La jungle de Calais en est l'illustration.

La France est aussi un pays de départ : 1,5 million de Français migrent chaque année pour des raisons liées au travail. Ils seraient presque 200 000 à Londres. Les autres pays de destination sont les USA, le Canada, l'Australie mais aussi ceux de la zone BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) et les capitales financières. Même si le phénomène n'est pas massif, on assiste aussi à des mouvements de population dit « de confort » comme en témoigne l'exemple des « seniors au soleil », ces Français-ses installé-e-s au Maroc ou au Portugal...



Décrypter les politiques européennes

La politique d'immigration européenne commence à s'harmoniser à partir de 1985 et de la signature de la convention de Schengen. C'est la mise en place d'une liberté de circulation interne pour tous, et non plus seulement pour les travailleurs. La bonne intention de créer une « citoyenneté européenne » s'est construite au détriment des Européens les plus pauvres – les Roms, les chômeur/se-s – et sur la fermeture des frontières extérieures, appelée aussi protection des frontières pour mieux accréditer la thèse de l'invasion.

Depuis 2000, la politique des États de l'UE est censée reposer sur trois règles communes : l'intégration des immigrés en situation régulière, la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés et la gestion des frontières. Mais force est de constater que les politiques européennes sont orientées par une approche exclusivement sécuritaire qui se décline de diverses façons : politiques restrictives de

délivrance des visas, construction de murs et clôtures, contrôle militarisé des frontières aériennes, maritimes et terrestres, renvois forcés dans le pays d'origine et sous-traitance du contrôle des migrations à des États peu ou pas démocratiques en échange de rétribution. Dans cette perspective, des outils politiques et militaires ont été mis en place.



Les outils politiques

✿ Les visas

Ils sont délivrés au compte-goutte. Derrière le refus, la suspicion de « risque migratoire ».

✿ Enfermement : trier pour mieux expulser

Centres de rétention administrative, Centres fermés, CIE, Centres de premier accueil... Sous des dénominations diverses, ces véritables prisons pour les étrangers ont le même but : priver de liberté les personnes pour les expulser. Selon Migreurop, de 2011 à 2016, la capacité totale connue des camps recensés par le réseau est passée de 32 000 à 47 000 places. Les personnes peuvent être enfermées pour des durées très longues (18 mois en Grèce, Malte, Bulgarie...). En France la durée est actuellement de 45 jours.

Les **hotspots** sont des centres aux frontières de l'Europe (îles grecques, Lampedusa...) dans l'objectif de retenir les migrant-e-s en amont des frontières européennes. Avec l'aide « d'experts en filtrage » de Frontex un tri est fait entre

« bons réfugiés » et « mauvais migrants » au mépris des règles européennes et internationales en matière d'accueil des demandeurs d'asile et de traitement de leurs demandes.

Le tri par la demande d'asile

En 1990, la signature de la Convention de Dublin induit que le demandeur d'asile ne peut pas faire une demande de protection dans plusieurs Etats de l'Union européenne. La responsabilité du traitement de la demande d'asile revient à l'Etat européen par le quel le demandeur d'asile est entrée en Europe ou le pays européen qui lui a remis un visa. Fondé sur la suspicion vis-à-vis des demandeurs d'asile, le règlement Dublin est utilisé par les Etats pour réduire l'arrivée de nouveaux réfugiés.

Expulser : le mot d'ordre commun

Le laissez-passer européen : nouvel outil pour contourner les consulats

Pour expulser une personne en situation irrégulière, il est nécessaire qu'elle puisse obtenir un laissez-passer du consulat du pays dont elle a la nationalité. Pour contourner la souveraineté des pays, le Parlement européen a adopté le 15/09/2016 un « laissez-passer » européen.

Celui-ci viole les textes internationaux et notamment la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires La nouvelle agence issue de Frontex aura un rôle accru dans l'expulsion des personnes sans droit au séjour en Europe, y compris en organisant elle-même des opérations de retours conjoints sans avoir à demander un « laissez-passer » au consulat du pays concerné.

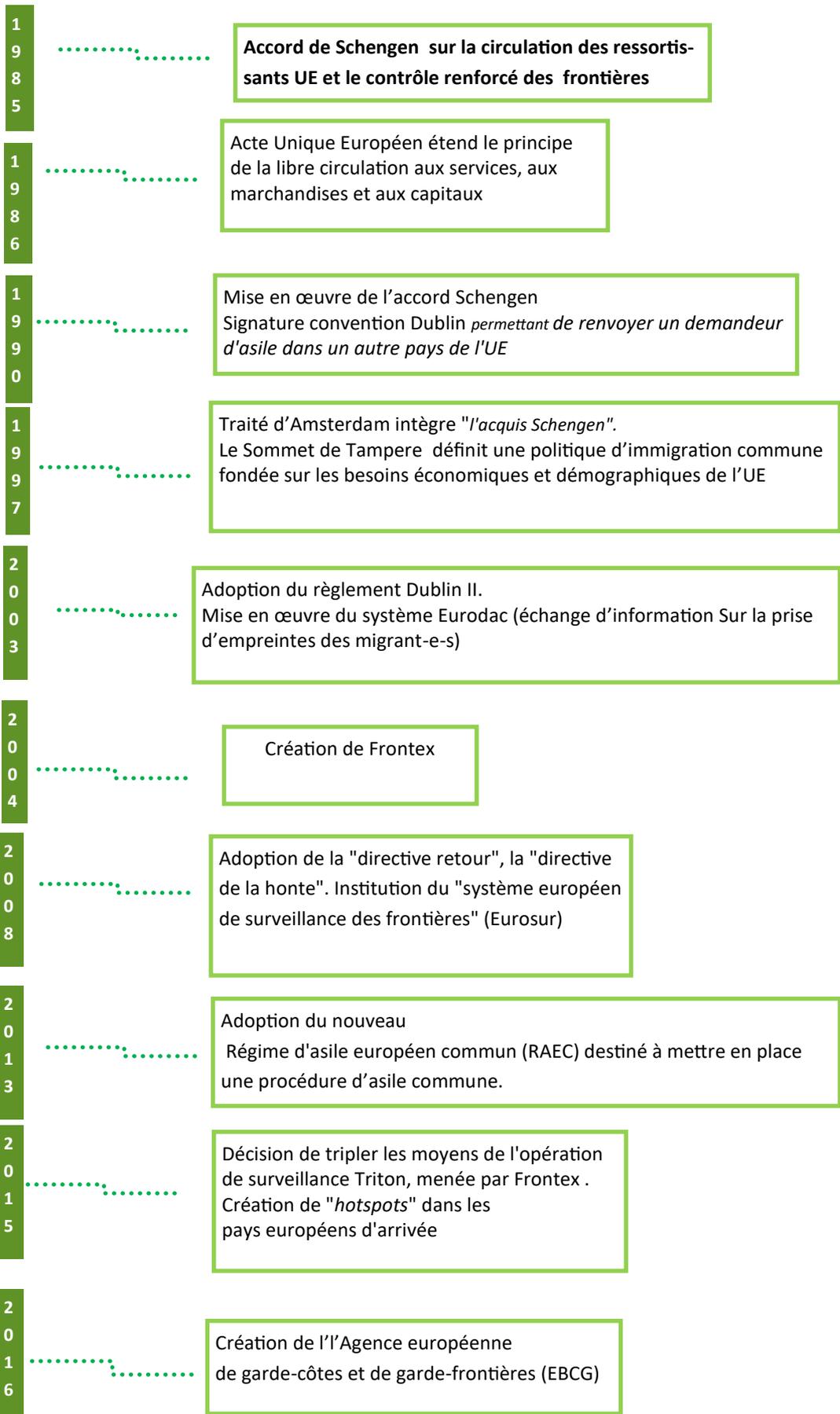
La « coopération » avec les pays d'origine et de transit

Une gestion « concertée » aux relents de gestion coloniale

Depuis le début des années 2000, l'Union Européenne négocie des accords avec les pays d'émigration et de transit afin d'empêcher les migrant-e-s d'arriver sur le sol européen et d'expulser celles et ceux qui réussissent néanmoins à y pénétrer. Des accords de Cotonou de 2000 jusqu'à la récente déclaration UE/Turquie, l'objectif est le même : celui de transformer ces pays tiers en gendarmes de l'Europe, peu importe que les trajectoires des migrant-e-s s'en trouvent de plus en plus longues et périlleuses

Depuis longtemps, l'aide au développement est utilisée par l'UE comme un moyen de pression sur les Etats d'origine ou de transit des migrant-e-s pour qu'ils s'engagent à reprendre sur leur territoire non seulement leurs ressortissants mais également tous les migrants ayant transité via leur territoire. Ce sont les accords de réadmission. L'Union européenne en a signé 14 et il existe de nombreux accords de pays à pays. Cette politique du chantage conditionne l'aide des Etats européens à la « coopération » de ces Etats dans la répression des migrant-e-s. Seront octroyés plus d'aides pour les pays qui contribueraient activement à la politique de retours, et moins pour ceux qui seraient sensibles aux droits et intérêts des migrant-e-s.

Politique européenne des migrations: quelques dates



Pour une politique à très court terme, l'UE est prête à toute compromission avec des pays qui ne sont pas connus pour leur esprit démocratique. C'est le cas pour le Processus de Khartoum, qui réunit l'UE, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, Djibouti, le Kenya, l'Égypte et la Tunisie. Pour rappel le président soudanais Omar el-Béchar fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide au Darfour.



Le 7 juin 2016, l'UE a présenté le nouveau modèle d'accords bilatéraux (appelés « compacts ») qui seront signés avec 7 pays : Nigéria, Mali, Niger, Sénégal, Ethiopie, ainsi que Jordanie et Liban, pour les impliquer dans la gestion des « flux migratoires ».

Face à cette déferlante répressive, il faut juste rappeler que les sommes allouées à l'aide au développement atteignent un seuil historiquement bas, particulièrement en France. Il est de 0,4% du PIB à l'échelle de l'UE, l'objectif de 0,7% n'étant atteint que par les pays scandinaves et la Grande-Bretagne.

Les outils militaires

🌀 La construction de murs

Des barrières physiques sont de plus en plus visibles : Terminal de Calais, frontière Hongrie-Serbie, frontière Bulgarie-Turquie, mur d'Evros en Grèce, frontière Slovaquie-Croatie, sans oublier Ceuta et Melilla, véritables forteresses permettant l'expérimentation de nouveaux dispositifs, avec tours de guet, radars, diffuseurs de gaz lacrymogènes, barrières de dissuasion, clôtures, drones, etc.

Une agence pour « Surveiller » et pas « veiller sur »

Située à Varsovie, Frontex, l'agence pour la coopération aux frontières extérieures de l'Union européenne a été créée en 2004 et est devenue opérationnelle l'année suivante. Depuis 2016, après la fusion avec deux autres organismes (l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) et l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA), Frontex a été rebaptisé « Agence de garde-côtes et garde-frontières européennes ». Cette agence est dotée d'un budget autonome et exponentiel provenant essentiellement de contributions de l'Union européenne. Pour l'année 2017, le budget de l'Agence est de 330 millions d'euros ; il était de six millions d'euros en 2005.

Cette nouvelle agence est en fait une version renforcée de l'agence Frontex, dotée de plus de pouvoirs, mais toujours sans contrôle indépendant de ses agissements, voire des violations des droits durant ses opérations. Elle peut collecter des données personnelles et les transmettre à Europol, se déployer plus rapidement

Frontex en chiffres

2 484 gardes frontières mis à disposition par les États membres

26 navires de patrouille en mer

63 navires de patrouille côtière

196 bateaux de patrouille côtière

43 avions

53 hélicoptères

39 camions équipés de caméras de détection thermique

93 voitures de patrouille

224 unités d'équipement comprenant des détecteurs de battement de cœur, de CO2...

67 caméras thermiques

32 chiens

En 2016 Frontex a coordonné l'éloignement de 10 700 personnes au cours de 232 opérations.

Source : www.frontexit.org/fr/a-propos/frontex

aux frontières extérieures de l'UE sur la base de sa propre évaluation de la « vulnérabilité » des États membres, intercepter des migrant-e-s et des réfugié-e-s en haute mer et les débarquer dans « le port sûr le plus proche » et ainsi violer au passage le principe de non-refoulement, intervenir sur le sol hors UE, acheter son propre matériel.

EUnavformed

Suite aux naufrages meurtriers du mois d'avril 2015, l'UE a fait le choix politique de verrouiller davantage la Méditerranée. La militarisation a franchi une nouvelle étape avec l'opération *European Union Naval Force Mediterranean*. Son but : la lutte contre les passeurs et autres « trafiquants d'êtres humains ». Cette mission disposera de 8 unités navales (navires de guerre et sous-marins), 12 unités aériennes (hélicoptères, avions de reconnaissance, drones). Elle assure aussi la formation des garde-côtes libyens.

Cette opération montre que la répression n'est pas la solution. Comme l'ont montré Charles Heller et Lorenzo Pezzani dans leur rapport « Blaming the rescuers », suite à la destruction des bateaux en bois, les passeurs utilisent des canots pneumatiques qui ont accru le nombre de morts en Méditerranée.

En finir avec la guerre faite aux migrant-e-s

L'Europe s'est inventé un ennemi : le/la migrant-e.

Cette invention se base tout d'abord, sur la construction idéologique d'un « ennemi extérieur » : on parle de migrants, de réfugiés, de masse, et pas d'individus porteurs d'un projet migratoire personnel. On parle d'invasion, de protéger les populations. On montre des images spectaculaires où l'on fait croire que celles et ceux qui arrivent, envahissent, ne sont pas comme nous. Elle se base ensuite sur un arsenal militaire et l'opacité des accords avec les pays limitrophes de l'Europe ou les pays de départ, le renforcement de la coopération pour empêcher les départs.



Dans les discours, les migrants morts en mer sont instrumentalisés pour justifier la nécessité de fermer davantage encore les frontières, au prétexte mensonger que cela aurait pour effet de décourager les candidats à la migration.

Cette logique de guerre se poursuit sur le territoire européen même, les migrants sont considérés et traités comme des « ennemis intérieurs » et sont criminalisés tant par les discours sur eux que par les moyens employés à leur encontre : enfermement en centres de rétention, au mépris de leurs droits fondamentaux. Calais, Ventimille et Mayotte représentent une illustration parfaite de l'hypocrisie des politiques. Véritable terrain d'expérimentation quant aux moyens policiers de surveillance et de répression, Calais et Ventimille sont aussi les lieux d'une situation humanitaire catastrophique à laquelle le gouvernement, obligé de réagir, répond avec toujours plus de répression. Mayotte s'illustre par une série de réglementations d'exception au droit commun français.

Cette guerre aux migrant-e-s est inefficace en termes de contrôle des entrées sur le territoire, et meurtrière, puisqu'elle pousse les migrants à emprunter des voies de passage toujours plus dangereuses. Depuis 2000, plus de 50 000 personnes sont mortes aux frontières européennes, que ce soit en mer Méditerranée ou aux frontières terrestres de l'UE et aux frontières des territoires ultra-marins.

Les premières victimes de cette politique sont bien sûr les migrant-e-s. Mais elle affecte et infecte littéralement l'ensemble de notre société favorisant toutes les tensions et les rejets. En lieu et place des solidarités elle installe la suspicion et le

mépris, elle paralyse les échanges et construit des grilles, des barbelés, des caméras de surveillance. Alors cette politique n'est pas une alternative à l'extrême-droite. Elle est ce qui la construit. Ce qui s'est passé au mois de juin 2017 est une illustration éclairante.

La mer Méditerranée est devenue le premier cimetière marin de notre époque. Parce que « l'essentiel est de tarir les flux d'arrivée » les autorités européennes ont favorisé, avec Frontex, depuis la fin de l'opération de sauvetage « Mare nostrum », une logique de « lutte contre les passeurs » et de surveillance des eaux territoriales. Ce sont donc des ONG qui ont pris le relais pour tenter de sauver les naufragé-e-s avec des moyens bien sûr moins importants.

Ces dernières années ces ONG, comme SOS-Méditerranée, ont subi des attaques en règle relayées par les autorités, les accusant de « créer des appels d'air », de travailler avec des passeurs, etc.

C'est sur ce terrain que se sont engouffrés des fascistes. Les activistes de Génération Identitaire ont collecté des fonds sur internet pour affréter des bateaux afin de saboter cet été les opérations de sauvetage des migrants en mer. Pour illustrer leur projet ils ont déjà essayé de bloquer l'Aquarius dans le port de Syracuse, le navire de SOS Méditerranée, qui vient en aide aux migrant-e-s.



Un véritable choix de société

Il est temps de s'affranchir des logiques comptables et sécuritaires pour exiger un véritable changement de paradigme en matière de migration. Plus que jamais, les luttes et exemples de solidarités doivent être mis en lumière. Au-delà de l'urgence vitale de sauver des vies humaines, ces solidarités portent un projet de société radicalement différent de celle que construisent les politiques gouvernementales actuelles.

La bataille n'est pas perdue. Comme depuis 50 ans, la FASTI et le réseau des Asti met toutes ses forces pour qu'à la logique des barbelés, de la répression et du racisme triomphe la logique de la liberté de circulation et d'installation, la logique de la solidarité.

Publication de la FASTI

58 rue des Amandiers, 75020 Paris.

Tél : 01 58 53 58 53.

Mail : coordination@fasti.org

Internet : www.fasti.org

Et <https://fr-fr.facebook.com>

Cette brochure a été réalisée

